



Le mardi 15 mars 2011

HÔPITAL DE LAVAUR

RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE ET DROIT D'OPTION : Infirmiers dupés...

La CGT demande le retrait du droit d'option imposé aux infirmières, qui oppose la reconnaissance de la qualification à celle de la pénibilité.

Pour la CGT, les infirmières doivent être reconnues en catégorie A, pour leur niveau de qualification BAC+3 ans, avec la reconnaissance de la pénibilité de leur métier qui comporte de nombreuses contraintes.

Cette reconnaissance des qualifications et de la pénibilité s'applique sans condition à l'ensemble des infirmières, de la fonction publique comme du secteur privé.

Pour une même profession et un même exercice, la reconnaissance de la qualification comme celle de la pénibilité doit être la même.

Il est difficilement imaginable qu'un métier soit pénible pour les personnels de la catégorie B et non pour ceux de la catégorie A !

Le chantage lié au droit d'option auquel sont confrontées les infirmières de la fonction publique hospitalière est d'autant plus intolérable qu'il s'instaure dans la précipitation, sans que les infirmières puissent mesurer pleinement les conséquences de leur choix.

Le logiciel mis à disposition par la CNRACL depuis le 16 février 2011, dont la diffusion reste limitée, comporte des erreurs et il ne reste que 3 semaines aux infirmières pour se prononcer, puisque la date butoir est fixée au 31 mars.

La capacité des établissements à faire les reclassements dans le temps qui leur est imparti est impossible.

Les conséquences, pour les professionnels qui resteront en catégorie B et qui seront placés en corps d'extinction, restent fortement méconnues.

Cette situation génère un stress inutile pour l'ensemble de la profession, déjà soumise à des conditions de travail qui continuent à se dégrader.

D'ailleurs, lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière du 10 mars 2011, même la DHOS s'est interrogée sur la faisabilité d'un report envisageant une courte prolongation du délai fixé devant les difficultés rencontrées actuellement.

La CGT appelle l'ensemble des professionnels à se mobiliser pour faire valoir leurs droits et leurs revendications, et à participer massivement à la journée nationale d'actions du 22 mars 2011, afin de faire reculer le gouvernement sur ses positions vis à vis du droit d'option.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 à 16heures. Tél. : 30 38 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr